

Communiqué – 08/04/2020

Les coprésidents de l'ANEV proposent un bouquet de mesures pour soutenir la viticulture face à la crise covid-19

Marchés et salons annulés, restaurants fermés, difficultés pour trouver de la main d'œuvre saisonnière, problèmes de trésorerie, conflit commercial avec les Etats-Unis, incertitudes autour du Brexit, instabilités des différents marchés internationaux... Face à ces difficultés qui s'accumulent pour la filière vigne et vin française, les coprésidents de l'ANEV Nathalie Delattre et Philippe Huppé appellent le gouvernement à mettre en place une série de mesures pour enrayer cette spirale infernale.

Cette situation, difficilement soutenable pour les professionnels, inquiète sérieusement les élus de la vigne et du vin. Au-delà de l'avenir de la filière elle-même, c'est la santé économique de tous les territoires viticoles qui est mise en péril par la crise actuelle.

Pour répondre à cette urgence, Nathalie Delattre et Philippe Huppé proposent au gouvernement, en accord avec les professionnels de la vigne et du vin, la mise en place d'un bouquet de mesures qui sont essentielles à la survie des exploitations vitivinicoles.

Voici donc la liste de ces mesures portées par les coprésidents de l'ANEV :

- Exonération des charges sociales et patronales sur l'emploi des salariés et des exploitants viticoles, avec garantie que l'exonération n'emporte pas l'annulation des droits générés par ces cotisations (retraite, chômage...);
- Annulation des frais liés aux crédits bancaires en cours ;
- Annulation des prélèvements directs sur les entreprises et exploitations viticoles en 2020 ;
- Défiscalisation de la réintégration d'une partie de la Dotation pour Epargne de Précaution ;
- Evaluation du dispositif permettant aux salariés de cumuler activité partielle et emploi agricole ;
- Mise en place de dispositifs facilitant l'emploi de travailleurs agricoles en vue du déconfinement et de la reprise d'activité de salariés en activité partielle dans leur branche d'origine ;
- Versement en temps et en heure des aides OCM vitivinicoles par FranceAgriMer ;
- Possibilité d'adapter les programmes de l'OCM vitivinicole d'aides à la restructuration et à la reconversion du vignoble, ainsi que les programmes d'aide à l'investissement dans les entreprises, comme cela a été fait pour les programmes d'aides à la promotion ;
- Prolongation des autorisations de plantation pour tenir compte des difficultés à effectuer les plantations de vignes au printemps 2020 ;
- Mise en place au niveau européen d'aides à la distillation de crise.